

Initiatives ministérielles

Multiculturalisme et de la Citoyenneté et qui était signée par son président, M. Lewis Chan, le Conseil fait savoir au gouvernement qu'il ne peut appuyer le projet de loi C-18 que si d'importants amendements y sont apportés et s'il est garanti dans le budget que le programme du multiculturalisme sera maintenu et renforcé.

Malheureusement, les amendements importants qu'a proposés la députée de Vancouver-Est ont été jugés antiréglementaires. Il s'ensuit que nous ne débattons pas de l'essence des amendements mêmes que le Conseil souhaitait voir apporter au projet de loi. Si le gouvernement est vraiment d'accord sur le principe, la seule chose honorable à faire pour lui est de retirer le projet de loi et d'en présenter un autre qui soit satisfaisant pour tous les Canadiens.

Dans un autre ordre d'idées, durant la campagne électorale de 1988, le gouvernement a fait miroiter bien des promesses à la communauté multiculturelle dans l'espoir, cela va sans dire, de s'attirer des votes. Une fois au pouvoir, cependant, il a oublié ses promesses. De deux choses l'une: ou bien le gouvernement n'a aucune crédibilité ou bien il n'en a pas dans sa politique en matière de multiculturalisme. À mon avis, il n'a pas de crédibilité, point.

Le Conseil a de plus recommandé—et je voudrais que le gouvernement écoute attentivement, monsieur le Président, par votre intermédiaire—que soit reportée la constitution d'un comité consultatif ministériel, parce que ce comité coûtera quelque 500 000 dollars par année au gouvernement. Cette somme pourrait donc servir à subventionner des programmes communautaires, c'est-à-dire des programmes destinés aux collectivités que cette politique est censée servir. Le ministre du Multiculturalisme a, semble-t-il, omis de tenir compte des recommandations du Conseil ethnoculturel du Canada.

Le 21 février 1990, dans une lettre adressée à ce même ministre et signée par son président, le Conseil ethnoculturel se dit toujours «alarmé» du fait que le budget annuel du Secrétariat d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté) ait été amputé de 23 millions de dollars. Tout d'abord, l'efficacité des programmes ayant trait au multiculturalisme s'en trouvera réduite. Ensuite, la crédibilité de la politique du gouvernement conservateur en cette matière est remise en question. Enfin, c'est tout l'engagement du gouvernement dans ce domaine qui semble avoir perdu tout son sens.

Le Conseil s'est en outre dit consterné de voir le gouvernement retirer son appui aux écoles de langues ancestrales. Lors du débat en première lecture de ce projet de loi, j'ai déclaré que nous devons consacrer les principes selon lesquels tous nos groupes ethniques sont égaux, que toutes nos cultures méritent respect et dignité et que le pluralisme culturel doit recevoir un appui officiel. J'ai également déclaré à cette occasion que la création d'un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté constitue un pas important dans la bonne direction.

Compte tenu de la suite des événements, je me demande maintenant si je ne devrais pas retirer mon appui au projet de loi. Lorsqu'un organisme national qui se voue au multiculturalisme, à la reconnaissance de la diversité dans notre pays et à l'égalité de tous les Canadiens soumet des propositions concrètes au gouvernement et que celui-ci rejette jusqu'à la définition du multiculturalisme, je suis forcé de retirer mon appui au projet de loi.

En cette période où la coopération et l'unité nationale sont au premier plan de nos préoccupations, je recommande vivement que nous adoptions l'amendement proposé pour que nous puissions continuer de progresser ensemble et de nous dire Canadiens et égaux.

• (1640)

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments partagés que j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Au début, je croyais que ce projet de loi pourrait s'avérer utile en ce sens qu'il permettrait de créer un ministère utile. J'ai fait valoir, à l'étape de la deuxième lecture, que le projet de loi contenait de sérieuses lacunes. J'espérais que le gouvernement allait tenir compte des arguments avancés par les députés de ce côté-ci de la Chambre. J'espérais même qu'il allait tenir compte, dans une certaine mesure, des propos formulés par les groupes d'intérêt public directement visés par cette mesure, comme le Conseil ethnoculturel du Canada qui, à la fin de l'année dernière, a exposé ses vues sur la question d'une manière constructive au gouvernement. Toutefois, le gouvernement ne semble vouloir écouter personne. Même le ministériel qui a inauguré le débat s'oppose à l'idée d'inclure dans le projet de loi une définition du multiculturalisme. Voici le texte de l'amendement en question: